

Assaut du Capitole : un verdict lourd et symbolique

Le chef de la milice des Oath Keepers a été condamné à dix-huit ans de prison pour « conspiration séditeuse »

Monsieur, vous représentez une menace continue et un péril pour ce pays, pour la république et le tissu même de notre démocratie. Par ces mots solennels, le juge Amit Mehta s'est adressé à Stewart Rhodes, jeudi 25 mai. Le magistrat prononçait la peine exemplaire – dix-huit ans de prison – retenue contre le fondateur des Oath Keepers, une milice armée extrémiste et raciste, en première ligne de l'assaut du 6 janvier 2021 contre le Capitole. Il s'agit d'une étape importante et très attendue, dans la très longue traque des participants à cette tentative d'interruption par la violence de la transition démocratique entre deux présidents.

Au total, près de 1 000 personnes ont été inculpées au niveau fédéral, dont 650 condamnées. Mais le cas Rhodes est le plus lourd à ce jour, le plus symbolique aussi pour le ministère de la justice, qui a choisi de le poursuivre pour

« conspiration séditeuse ». Le fondateur des Oath Keepers, 57 ans, s'est présenté devant le tribunal comme un « prisonnier politique », citant *Le Procès*, de Franz Kafka, ou le dissident soviétique Alexandre Soljenitsyne. « Mon seul crime est de m'opposer à ceux qui détruisent le pays », a-t-il prétendu.

Le ministère public est parvenu à convaincre le juge de retenir contre lui le chef de terrorisme, même si la peine demandée (vingt-cinq ans) a été réduite à dix-huit ans. « Il ne s'agissait pas de faire exploser un bâtiment », a fait valoir Kathryn Rakoczy, l'une des représentantes du parquet, tout en notant qu'« organiser une force armée » et plaider pour « une guerre civile sanglante » s'en rapproche, selon elle.

En décembre 2020, juste après le vote formel des grands électeurs en faveur de Joe Biden, vainqueur de l'élection présidentielle, Stewart Rhodes avait publié une lettre ouverte sur son site, appe-

lant Donald Trump à invoquer l'Insurrection Act. Cette loi vieille de deux siècles lui aurait permis de mobiliser la garde nationale et des milices armées pour contrer une supposée tentative de coup d'Etat. Le leader des Oath Keepers désignait Joe Biden et la vice-présidente, Kamala Harris, comme des ennemis du peuple. « Si vous renoncez à agir tant que vous êtes en fonction, écrivait-il, nous, le peuple, devront mener une guerre sanglante contre ces deux marionnettes illégitimes de la Chine. »

Aucun regret

Le 6 janvier, Stewart Rhodes et ses hommes, vêtus façon commando, ont dissimulé des armes en quantité dans des hôtels à proximité du centre de Washington. Puis ils ont convergé vers le Capitole. Le chef lui-même n'a pas pénétré dans le bâtiment, mais tous étaient en contact radio. Les autres membres ont ouvert la voie à la foule des partisans de Do-

nald Trump pour forcer les maigres barrages policiers, briser les vitres, forcer les portes d'entrée. Kelly Meggs, l'un des adjoints de Stewart Rhodes, a été condamné, jeudi, à douze ans de prison.

Au total, six membres des Oath Keepers ont été jugés coupables de « conspiration séditeuse ». De plus, le 4 mai, quatre membres de la milice armée des Proud Boys, dont leur chef de file, Enrique Tarrio, ont été reconnus coupables de ce même chef, encourrant une peine qui peut aller jusqu'à vingt ans de prison. Ce motif rarement retenu par les procureurs, difficile à étayer, ressemble pourtant à une stratégie gagnante à ce jour. Il ouvre la voie à d'éventuelles poursuites contre les responsables de l'échelon supérieur, au niveau politique, Donald Trump et ses conseillers, officieux ou travaillant à la Maison Blanche à cette époque.

Cette « conspiration séditeuse » repose sur l'idée d'une culpabilité

Le verdict ouvre la voie à d'éventuelles poursuites contre des responsables politiques

droit de la prestigieuse université Yale, il a créé les Oath Keepers prétendument en vue de défendre la Constitution américaine contre les tentacules du gouvernement fédéral. L'organisation paramilitaire a accueilli des milliers de vétérans de l'armée et d'anciens membres des forces de l'ordre.

A aucun moment de son procès, Stewart Rhodes n'a exprimé le moindre regret. Au contraire, il a continué à parader, devant le tribunal ou dans la presse. Fin décembre 2022, dans un entretien au journal *Washington Times*, accordé par téléphone de prison, Stewart Rhodes a présenté son procès comme un « échauffement » avant des poursuites identiques contre Donald Trump. L'éventuelle condamnation de l'ancien président « détruira la faible crédibilité restant au ministère de la justice », a-t-il estimé. *Une moitié du pays adorera ça, et l'autre y verra la mort de la république*. ■

PIOTR SMOLAR

Fin de cavale pour un ex-policier rwandais accusé de génocide

Fulgence Kayishema, en fuite depuis vingt-deux ans, a été arrêté en Afrique du Sud

LA HAYE - correspondance

Sur les affiches appelant à l'arrestation des fuyitifs rwandais inculpés par le Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR), le portrait de Fulgence Kayishema peut désormais être marqué d'une croix. Les vingt-deux ans de cavale de cet ancien policier ont pris fin mercredi 24 mai, dans une exploitation viticole proche de Paarl, à une soixantaine de kilomètres du Cap, en Afrique du Sud. Le Rwandais habitait dans une maisonnette sous le faux nom de Donatien Nibashumba et possédait un faux passeport burundais. Vendredi, deux jours après son interpellation, Fulgence Kayishema, qui a reconnu sa véritable identité, a comparu devant un tribunal du Cap.

Depuis 2001, Fulgence Kayishema est recherché pour génocide et crimes contre l'humanité par le TPIR. Il est soupçonné d'avoir participé à l'attaque contre l'église de Nyange, dans le sud-ouest du Rwanda en plein génocide, en avril 1994. Selon l'acte d'accusation, le policier, alors âgé de 32 ans, aurait épaulé les gendarmes et miliciens interahamwes venus « en finir ». Il aurait fourni de l'essence pour incendier l'église où s'étaient réfugiés près de 2 000 tutsis, puis aider à déplacer les cadavres dans des fosses communes. Début avril 1994, la petite ville de Kivumu comptait 6 000 Tutsis pour 50 000 Hutus. Trois mois plus tard, pas un seul Tutsi n'avait survécu.

Le procureur du mécanisme chargé de la traque des derniers fuyitifs inculpés par le TPIR, Serge Brammertz, a dédié cette arrestation à la « mémoire des victimes et des survivants du génocide contre les Tutsis au Rwanda en 1994 » et il a salué « la coopération de l'Afrique du Sud ». Pendant des années, Serge Brammertz avait dénoncé l'absence de coopération des autorités de Pretoria. Mais tout a changé il y a un an.

Au printemps 2022, Serge Brammertz rencontre les autorités. Le président Cyril Ramaphosa ordonne alors la mise sur pied d'une équipe spéciale. Formée d'une vingtaine d'enquêteurs,

elle travaille main dans la main avec la « tracking team » du Mécanisme de l'ONU. Les équipes identifient les membres de la famille, analysent les déplacements des proches et les mouvements financiers.

« Nous sommes parvenus à reconstituer tout son parcours, depuis qu'il a quitté le Rwanda », explique le procureur Serge Brammertz, joint par téléphone par *Le Monde*. En 1994, Fulgence Kayishema fuit d'abord en République démocratique du Congo (RDC), puis dans un camp de réfugiés en Tanzanie, avant de rejoindre le Mozambique, le Swaziland, le Kenya, et enfin l'Afrique du Sud. Il possédait plusieurs faux passeports, un du Malawi, deux du Burundi et un d'Eswatini (ex-Swaziland).

Une nouvelle victoire

Pour comprendre le revirement de l'Afrique du Sud, il faut sans doute revenir à 2012. A l'époque, les juges du TPIR décident de se dessaisir et de renvoyer l'affaire Kayishema à la justice rwandaise. Avec ce renvoi, un nouveau mandat d'arrêt est émis, qui précise que l'accusé devra être extradé vers le Rwanda en cas d'arrestation. Or l'Afrique du Sud refuse d'extrader qui que ce soit vers le Rwanda. Est-ce pour cela que Pretoria a refusé de coopérer avec le TPIR pendant plusieurs années ? Récemment, à la demande du procureur, les juges ont émis un nouveau mandat d'arrêt prévoyant le transfèrement de M. Kayishema au Mécanisme de l'ONU (TPIR) à Arusha, en Tanzanie. De là, il pourrait être ensuite remis à Kigali.

Cette arrestation est une nouvelle victoire pour la « tracking team ». Depuis 2020, cinq accusés ont été retrouvés, trois morts et deux vivants. Il reste trois fuyitifs. « Nous avons de fortes raisons de croire qu'ils ne sont probablement plus en vie, mais nous continuons de travailler », dit Serge Brammertz. ■

STÉPHANIE MAUPAS

Le Monde Afrique

Retrouvez en ligne l'ensemble de nos contenus



Quand le moment est critique, nos conseils font la différence.

Mazars accompagne les dirigeants sur la voie de la performance. Grâce à notre maîtrise technique, notre expertise digitale et notre esprit de collaboration, votre entreprise peut avancer plus sereinement.

Avec Mazars, l'avenir est plus clair.

mazars

mazars.fr